

CONTRAT DE LOCATION
28 rue de Verrue **

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location, ainsi que l'état descriptif de notre logement. Si cette proposition retient votre attention, veuillez nous en retourner un exemplaire signé et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant le montant de l'acompte. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations.

Monsieur et Madame CASTEL

LOCATAIRE:

M, Mme, Melle :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

Date du séjour : du au

ADRESSE DE LA LOCATION :

28 Rue de Verrue

50550 SAINT VAAST LA HOUGUE

Composition de la famille :

..... Personnes dont

.....adultes

.....enfants de 2 a 14 ans

.....enfants de – de 2 ans

Animaux : Nous consulter ! Tarif suivant l'animal et le nombre de jours passés dans le gîte.

Prix du séjour :

450 Euros /semaine en haute saison (juillet et août).

400 Euros / semaine mois de mai, juin, septembre, et vacances scolaires de Pâques.

350 Euros / semaine mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril.

Pour les week-ends nous consulter.

Charges (eau, électricité, chauffage) comprises, excepté du 1^{er} octobre au 30Avril (9 euros / jour supplémentaire).

Caution : A l'arrivée des locataires, une caution de 250 Euros est demandée par le propriétaire.

Après l'état des lieux de sortie, cette caution est restituée déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même, la caution est renvoyée par le propriétaire dans un délai n'excédant pas 2 semaines.

Un forfait ménage (50 Euros) sera retenu dans le cas où le logement ne serait pas rendu dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé.

Heures d'arrivée et de départ :

Arrivée : Le samedi à partir de 16 heures (à cause du marché qui a lieu le samedi matin)

Départ : Le samedi entre.10heures et 11heures.

Taxe de séjour : Selon tarif en vigueur ci-dessous :

Catégorie MEUBLES DE TOURISME

| Classement | Tarif 2009 | Tarif 2010 | Montant mini applicable | Montant maxi applicable |
|------------|------------|------------|-------------------------|-------------------------|
| Equiv. 4* | | | 0,65€ | 1,50€ |
| Equiv. 3* | 0,30€ | 0,75€ | 0,50€ | 1,00€ |
| Equiv. 2* | 0,30€ | 0,60€ | 0,30€ | 0,90€ |
| Equiv. 1* | 0,30€ | 0,45€ | 0,20€ | 0,75€ |
| Non classé | 0,30€ | 0,30€ | 0,20€ | 0,40€ |

PROPRIETAIRE :

Monsieur et Madame CASTEL Jean-Bernard
111, rue maréchal Foch
50550 SAINT VAAST LA HOUGUE
Tél. : 02 33 22 46 59
Port : 06 79 85 02 62
Mail : marie-pierre-castel@wanadoo.fr

Madame LEPOITTEVIN Paulette

ou Tél : 02 33 54 44 75
Port : 06 42 08 27 57
Mail : paulette.lepoittevin@orange.fr

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse, avant le.. ..;

- 1 exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé » (le second exemplaire est à conserver par le locataire).

- 1 acompte deeuros représentant 25% du prix total de la location, à régler par chèque, établi à l'ordre de Monsieur CASTEL. Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons de la location à notre convenance.

Le solde d'un montant de.....Euros est à nous régler à la remise des clés.

Je soussigné, M, Mme, Melle.. déclare être en accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la feuille descriptive ci- jointe, et des conditions générales du présent contrat.

A

Le

Propriétaire:

A

Le

Locataire, précédé de la mention « lu et approuvé »

ETAT DESCRIPTIF ET CONDITIONS DE LOCATION 28 rue de Verrue **

Renseignements généraux :

Adresse de la location :

...28 rue de verrue 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE

.....
.....
.....

Maison située en centre ville comprenant :

Au rez de chaussée :

-Séjour : Cheminée, table ronde, 8chaises, meuble bas, 1 canapé convertible, table de salon, télévision combi magnétoscope.

-Cuisine aménagée : Réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge, four micro-ondes, cuisinière électrique avec plaques vitrocéramiques, hotte aspirante, grille pain, bouilloire électrique, aspirateur, cafetière électrique, batterie de cuisine complète.

-WC.

Au 1^{er} étage :

1chambre:1 lit 140; 1 fauteuil convertible 1 personne; 1 armoire penderie.

Au 2^{em} étage :

1 chambre : 2 lits 90 ; 1 chauffeuse 1 personne ; 1 commode ; 1 placard penderie.

1 salle de bain : WC ; 1 cabine de douche ; 1 meuble vasque ; 1 sèche serviettes électrique

Vous êtes à 200 mètres de la mer, de la plage, et du port de plaisance

Activités selon saison: Ecole de voile ; randonnée pédestre ; pêche ; équitation

Gare SNCF de Valognes : 16Kms

Aéroport de Monpertus : 25Kms

Vous trouverez docteur, pharmacie, dentiste dans la ville de Saint Vaast la Hougue.

LES DRAPS NE SONT PAS FOURNIS. Vous disposez de couvertures et de couette pour chaque lit.

Conditions générales :

Annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée

a) Elle ne sera remboursée que sur présentation d'un certificat médical ou de décès

b) En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis par le propriétaire. Celui ci pourra demander le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa location. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location

c) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis par le propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires et rompre immédiatement le présent contrat

Animaux :

En cas de non-respect de l'accord entre le locataire et le propriétaire, celui ci peut refuser les animaux et rompre immédiatement le présent contrat